

## Index de l'égalité femmes-hommes : 79/100 pour Synchrone

Synchrone répond aux exigences gouvernementales en termes d'égalité femmes-hommes avec un score satisfaisant, au-dessus du minimum requis de 75 points.

### Un Index : pourquoi et comment ?

Promulguée en septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » comporte un volet destiné à **réduire les inégalités professionnelles entre les Femmes et les Hommes**. Le décret relatif aux modalités d'application et de calcul **de l'Index de l'Égalité femmes-hommes** est paru au Journal Officiel le 9 janvier 2019.

Destiné aux sociétés de plus de 50 salariés, cet Index est conçu pour mesurer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'une même organisation. Il requiert une **note minimale requise de 75 points sur 100**, à peine de devoir mettre en place des mesures correctives.

### Synchrone et l'égalité femmes-hommes

Synchrone a calculé son index annuel, basé sur l'effectif de la société du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, et sur **5 indicateurs chiffrés** :

1. Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents : *+ 0,19% en faveur des femmes*
2. Ecart des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions) : *+ 2,65% en faveur des hommes*
3. Ecart de taux de promotions entre les hommes et les femmes : *+ 0,79% en faveur des hommes*
4. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité : *30,8%*
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : *3 femmes*

**La note globale de Synchrone s'établit à 79/100**, une note satisfaisante puisqu'elle démontre une égalité globale entre les femmes et les hommes. Dans une perspective d'amélioration continue, un suivi annuel de l'Index est en place, les équipes RH de Synchrone seront notamment vigilantes à l'évolution de ces indicateurs.

#### Contact Presse

Vincent DINAH, Chargé de Relations Presse – 01.44.94.78.76 – [dinah@synchrone.fr](mailto:dinah@synchrone.fr)